

# AVIS AUX HABITANTS

Département de la Côte-d'Or



Mairie de  
Soissons-sur-Nacey  
21270

## Nuisances sonores (Arrêté préfectoral du 16 Juin 1999).

Pour rappel et pour "un meilleur vivre ensemble" voici les heures légales de toutes et autres activités extérieures.

Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'entretien réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc. **ne peuvent être effectués que :**

**Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30**

**Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**

**Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h**

**Nota:** Pour les activités professionnelles, du lundi au samedi de 7 h à 20 h et interdit les dimanches et jours fériés.

Soyons aussi vigilant quant aux aboiements de nos compagnons à quatre pattes.

**Pour rappel**, il est aussi formellement interdit de brûler des déchets dans vos jardins (herbe, branchages, feuilles, plastiques, etc....).

C'est aussi comme ça que seront entretenues les bonnes relations de voisinage et qu'est garanti le "bien vivre ensemble à Soissons"!

## Point de recyclage des déchets végétaux :

A compter de ce jour, il sera ouvert en permanence et sous vidéo surveillance.

**Il est interdit de faire du feu au point de recyclage des déchets végétaux** qui est un lieu de pourrissement uniquement.

**Rappel.** Sont acceptés : Tonte de pelouses, mauvaises herbes, élagages (branchages de moins de 8cm), feuilles mortes et surtout, aucun autre déchet non végétal qui nous obligeraient à une fermeture.

Vous avez accès à toutes ces informations pratiques de la vie quotidienne sur notre site internet : <https://soissons-sur-nacey.fr> en relation avec la mairie. L'historique de notre village ainsi que la vie des associations y sont présentes.

Ce site est aussi le vôtre, nous attendons vos suggestions pour le rendre encore plus vivant.

Le Maire  
Gabriel DELOGE